

- > exerce une activité non agricole. Cette proportion n'est que de 28 % dans les zones rurales. Cette spécificité est commune aux vingt-deux régions françaises.

Une formation générale plus poussée en ville

Les chefs d'exploitations urbaines ont une formation générale plus poussée que les autres agriculteurs. Ils sont 19 % à avoir poursuivi leurs études après la troisième dans l'enseignement général. On en comptabilise 16 % dans le périurbain et 14 % en zone rurale. En ville, la formation agricole constitue une exception. Deux exploitants sur trois n'ont suivi aucune formation agricole. Dans le reste du pays, près de la moitié des exploitants en ont bénéficié. Les spécificités des formations se perpétuent chez les enfants des exploitants. Ils accèdent plus facilement aux études supérieures générales en zone urbaine qu'en zones périurbaines ou rurales. Après 18 ans, plus du tiers des enfants d'exploitants urbains passent désormais dans un établissement d'enseignement général du supérieur. Leur inscription dans une filière agricole devient plus rare encore que pour leurs parents.

**Scees
et François Gille**
*École nationale de la statistique
et de l'administration
économique*

Methodologie

■ Le découpage de la France en zones urbaines, périurbaines et rurales effectué par l'Insee s'appuie sur sa nomenclature de zonage en aires urbaines (ZAU) de 1996 et les déplacements domicile-travail mesurés dans le recensement de la population de 1999. Les **zones urbaines** sont constituées des pôles urbains c'est-à-dire des communes où s'étend une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants et offrant 5 000 emplois ou plus. Les **zones périurbaines** comprennent les communes dont au moins 40 % de la population travaillent dans un ou plusieurs pôles urbains ou dans les communes attirées par un pôle urbain. Les **zones rurales** sont constituées des communes extérieures aux zones urbaines et périurbaines. Les zones urbaines constituent l'intégralité de Paris et de sa Petite Couronne et la moitié des Bouches-du-Rhône. La densité de la population atteint en moyenne 818 habitant au km², 68 dans le périurbain et 32 dans le rural. De 1990 à 1999 et à zonage constant, la population a augmenté de 8,0 % dans le périurbain, de 2,5 % dans l'urbain et de 0,6 % dans le rural.

61 % de la population dans les zones urbaines

	Communes	Population (millier)	Superficie (km ²)
Zone urbaine	3 145	35 708	44 022
Zone périurbaine	14 930	12 257	179 792
Zone rurale	18 535	10 553	320 171
Ensemble	36 610	58 518	543 965

Source : Insee - Recensement de la population 1999

Une enquête pour observer les territoires

■ Même en zone urbaine, les sols agricoles occupent plus d'espace que les réseaux routiers et les constructions. En 2001, les zones urbaines comprennent 37 % de sols agricoles, 23 % de bois et forêts et 19 % de sols artificialisés ou bâtis destinés aux routes, à l'habitat, au commerce ou à l'industrie. Les pelouses, friches ou landes occupent 15 % de l'espace urbain, et les eaux et roches 5 %. L'importance des sols agricoles varie toutefois fortement selon les régions. Ils ne représentent que 18 % des sols urbains en Ile-de-France mais plus de la moitié dans le Centre, le Poitou-Charentes ou en Bretagne.

■ L'enquête sur l'utilisation du territoire (Teruti) permet d'analyser l'évolution des sols à travers un échantillon de 550 000 points. Ces données sont obtenues à partir de 16 000 photos aériennes qui comprennent chacune 36 points. Des enquêteurs localisent sur le terrain tous ces points et en déterminent à la fois l'occupation physique (blé, route, construction...) et l'utilisation fonctionnelle (production agricole, industrie...). On dispose d'une série homogène sur la période 1992-2001.

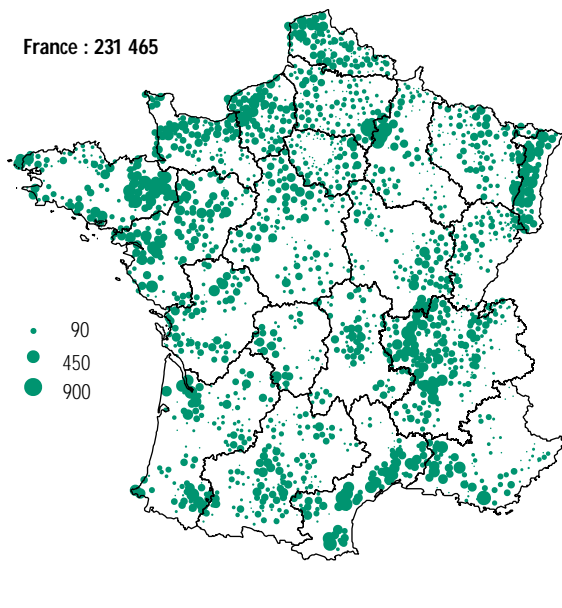
44 % des exploitations dans l'urbain ou le périurbain

L'agriculture urbaine reste spécialisée dans le maraîchage et recule devant l'urbanisation. Celle du périurbain résiste bien et n'abandonne que 3 % de ses superficies en douze ans. Elle s'appuie pour cela sur quelques-unes des meilleures terres céréalières.

Elles reculent devant la poussée de l'urbanisation, des routes et des zones d'activité, mais dans une faible mesure. Le nombre d'exploitations agricoles des zones périurbaines diminue de 35 % entre 1988 et 2000, soit à peine plus vite que dans les zones rurales. Le repli est plus prononcé dans les zones urbaines où le nombre d'exploitations baisse de 42 % sur la période. En 2000, on dénombre

231 000 exploitations périurbaines, 375 000 en zone rurale et 57 000 dans les zones urbaines. Situé entre villes et campagnes, le périurbain est la partie du territoire où routes et habitations se développent le plus vite. Pour répondre aux besoins des nouvelles populations, les superficies de ces sols dits « artificialisés » progressent de 14 % entre 1992 et 2001. Leur expansion est en comparaison de 12 % en zone urbaine et de 10 % dans le monde rural.

231 000 exploitations périurbaines sur un tiers du territoire
Exploitations en zone périurbaine par canton en 2000



Sources : Agreste - Recensement agricole 2000, Insee

Maintien de l'agriculture périurbaine

Ce développement n'empiète que marginalement sur le potentiel agricole périurbain. De 1988 à 2000, les superficies agricoles utilisées reculent de 3 % dans le périurbain, pour un repli de 2 % en zone rurale et de 12 % en zone urbaine. Les terres abandonnées dans le périurbain sont le plus souvent reprises par d'autres exploitations qui s'agrandissent. En ville, elles cèdent souvent la place à l'habitat, l'industrie, le commerce ou les réseaux de transport. L'évolution de l'agriculture périurbaine est toutefois contrastée. Les superficies agricoles diminuent plus rapidement du Sud-Ouest à la Méditerranée qu'au Nord, notamment pour >

> répondre aux besoins des nouvelles populations. Leur recul est particulièrement marqué dans le Languedoc-Roussillon où de nombreuses vignes destinées au vin de table ont été arrachées.

Les meilleures terres

Le relatif maintien de l'agriculture périurbaine provient d'abord de ce que cette partie du territoire est encore peu « artificialisée ». Les routes, parkings, et diverses constructions n'y couvrent pas un hectare sur dix. Il s'explique aussi par la qualité des sols agricoles. Le périurbain s'étend en effet dans une grande part du Bassin parisien, de la Grande Couronne parisienne à la Beauce, de l'Oise à la Haute-Normandie et à l'Aisne. Il occupe les deux tiers de l'Alsace, la Limagne en Auvergne ou la plaine du Lauragais entre Toulouse et Carcassonne. Ce sont autant de zones qui se caractérisent par les forts rendements de leurs cultures céréalières. En 2000, l'ensemble des exploitations périurbaines cultivent 3,9 millions d'hectares de céréales, pour un total national de 9 millions. Elles exploitent aussi 0,5 million d'hectares de colza soit 44 % de ces cultures. La France rurale, qui abrite les massifs montagneux, est plutôt celle de l'élevage. On y dénombre deux bovins sur trois

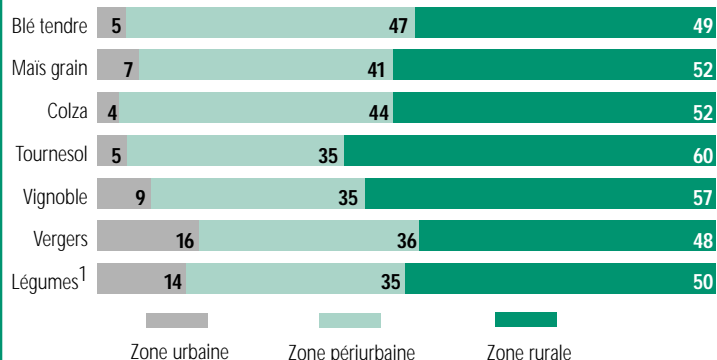
Pour en savoir plus...

■ « Les paysages agricoles en repli devant les landes et les villes », *Agreste-Primeur n° 76, juillet 2000.*

■ « 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines », *Insee Première n° 765, avril 2001.*

et le site Internet du Scees : www.agreste.agriculture.gouv.fr

L'agriculture périurbaine spécialisée dans les céréales Superficies des principales productions par zone en 2000 en %



1. Chaque parcelle compte autant de fois qu'elle a donné de productions légumières au cours de la campagne.

Sources : Agreste - Recensement agricole 2000, Insee

et trois ovins sur quatre. Les exploitations périurbaines et rurales disposent de superficies comparables. En 2000, elles s'étendent en moyenne sur 43 hectares dans le périurbain et sur 44 dans le rural. Mais les très

Plus de la moitié du blé est cultivée en zones urbaine et périurbaine

grandes exploitations, de plus de 100 hectares, sont plus fréquentes dans le monde périurbain. Les exploitations périurbaines ont aussi en moyenne la plus forte dimension économique : elles disposent en moyenne de 46 unités de dimension européenne contre 42 dans le monde rural.

D'autres exploitations

De par leur environnement, les 57 000 agriculteurs installés en zone urbaine se distinguent nettement des autres exploitants. Avec une superficie moyenne de 25 hectares, ils disposent de surfaces modestes soit à eux tous 5 % des terres agricoles. Mais ils représentent bien plus dans certaines régions urbanisées avec

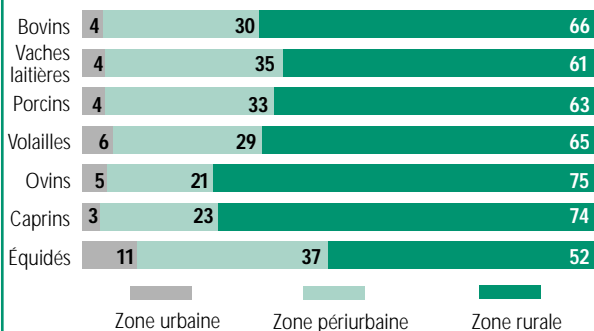
21 % des terres agricoles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 17 % dans le Nord - Pas-de-Calais, 11 % en Rhône-Alpes et 8 % en Île-de-France et en Alsace. Les agriculteurs des villes ont aussi des productions bien spécifiques qui leur confèrent une réelle importance dans certaines filières comme le maraîchage et dans une moindre mesure l'arboriculture fruitière et la vigne. Ils interviennent aussi de façon modeste dans les grandes cultures et certains types d'élevage même s'ils privilégient les activités économes en espace en raison de leurs charges foncières. L'agriculture urbaine se caractérise également par le morcellement de ses exploitations.

Proximité des points de vente

Opérant dans un milieu peu adapté, l'agriculture urbaine bénéficie de la proximité de ses clients. D'où l'importance des maraîchers, qui peuvent aussi bien écouler leur production dans les marchés d'intérêt national que les vendre directement aux consommateurs. En zone urbaine, un quart des exploitants commercialisent sans intermédiaire leur production contre 16 % en zone périurbaine et

L'agriculture rurale est surtout celle de l'élevage

Principaux cheptels par zone en 2000 en %



Sources : Agreste - Recensement agricole 2000, Insee

> 13 % en zone rurale. Les agriculteurs des villes disposent de 35 % des superficies consacrées au maraîchage. Ils produisent le tiers des salades et des courgettes, ainsi que 20 % des poireaux et des choux-fleurs. Leur activité est plus limitée dans la culture des melons, des fraises¹ ou des carottes dont la production est de plus en plus issue de grandes exploitations. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région d'implantation pour les maraîchers en zone urbaine. Ils sont 1 700 dans l'ensemble de la région dont 740 dans les Bouches-du-Rhône et 420 dans les Alpes-Maritimes. Cette activité en zone urbaine est, dans la région, facilitée par deux éléments : la forte spécialisation des agriculteurs provençaux dans la production maraîchère, et la taille des communes urbaines qui compose des paysages hétérogènes. On trouve des « ceintures vertes » dans un grand nombre de régions : plus de 250 maraîchers sont installés dans les zones urbaines du Languedoc-Roussillon, de Rhône-Alpes ou d'Aquitaine. Ils sont encore 120 en Île-de-France, souvent dans les Yvelines et l'Essonne.

Des fruits et des fleurs

L'arboriculture fruitière est une autre activité agricole importante en zone urbaine. D'abord parce qu'elle est bien implantée dans le Sud-Est et aussi parce qu'elle se prête à la vente directe. Les agriculteurs des villes exploitent 16 % du verger français mais cultivent près du tiers des poiriers et 21 % des pommiers notamment en Provence et dans le Tarn-et-Garonne. Leur importance est moindre dans les productions des cerises et des abricots qui sont en bonne part issues des zones périurbaines ou rurales de la Drôme et de l'Ardèche. Les surfaces urbaines consacrées aux plantes

1. Les fraises et les melons sont agronomiquement des légumes.

L'agriculture recule fortement en zone urbaine									
Exploitations agricoles par zone									
	Exploitations			Superficie agricole utilisée			Dimension économique		
	1988	2000	Variation 1988-2000	1988	2000	Variation 1988-2000	1988	2000	Variation 1988-2000
	millier d'ha		%	millier d'ha		%	millier d'UDE ¹		%
Zone urbaine	98 800	57 328	- 42	1 620	1 433	- 12	2 700	2 352	- 13
Zone périurbaine	354 300	231 465	- 35	10 320	10 044	- 3	11 060	10 734	- 3
Zone rurale	563 200	375 014	- 33	16 650	16 379	- 2	15 780	15 730	0
Ensemble	1 016 300	663 807	- 35	28 580	27 856	- 3	29 540	28 816	- 2

1. Unité de dimension européenne.

Sources : Agreste - Recensements agricoles 1988 et 2000, Insee

et aux fleurs couvrent 3 700 hectares, soit 41 % de l'ensemble des cultures françaises. L'horticulture est en effet concentrée entre Nice et Toulon.

Des vignobles renommés dans les villes

En 2000, la viticulture urbaine concerne 8 400 vigneron qui y cultivent 9 % du vignoble français. Ils produisent aussi bien des vins sous appellation que des vins de pays ou de table. Soumis à la concurrence des logements, des bureaux et des infrastructures des transports, certains vignobles subsistent par leur seul potentiel économique.

La viticulture subsiste au cœur des villes grâce à son potentiel économique

Le château Haut-Brion, un des cinq premiers crus du Médoc dans le classement de 1855, est aujourd'hui complètement enclavé dans l'agglomération bordelaise. D'autres appellations tout aussi renommées sont également implantées sur le territoire des grandes villes. En 2000, on cultive, dans les seules communes de plus de 10 000 habitants, 500 hectares de Châteauneuf-du-Pape, 400 de l'appellation Beaune et 300

destinés à chacune des appellations Champagne, Pomerol ou Pessac-Léognan. Les vignobles urbains sont aussi exploités par des vigneron qui, retraités ou exerçant une activité non agricole, disposent d'autres revenus. La rentabilité de l'exploitation ne se pose pas pour eux comme pour les agriculteurs à titre principal. Leurs vignes sont souvent implantées dans le Languedoc-Roussillon, autour de Narbonne, Béziers ou Perpignan, ou encore dans la vallée du Rhône.

La famille

Malgré des activités agricoles différentes, les exploitations périurbaines et rurales ont des structures voisines de leur main-d'œuvre. Les exploitants et leur famille interviennent pour trois quarts dans le travail et les salariés pour un quart. Les contributions des salariés permanents et des saisonniers sont également voisines. La montée du salariat est cependant plus marquée, parce que plus récente, dans les exploitations rurales. En 2000, dans le périurbain comme dans le rural, les chefs d'exploitations ont en moyenne près de 50 ans. Ils ont privilégié les formations agricoles dans le monde rural. En zone périurbaine, la population agricole travaille également davantage en dehors des exploitations. On y comptabilise 32 % des ménages dont l'exploitant ou son conjoint